

INTRODUCTION A LA

# GOUVERNANCE DE L'INTERNET

Jovan Kurbalija

2<sup>ème</sup> Edition



L'histoire de ce livre est longue, si on tient compte de la date d'apparition de l'Internet. Le texte original et l'approche générale, y compris la méthodologie des cinq corbeilles, ont été développés en 1997 pour un cours de formation sur les politiques des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour les officiels gouvernementaux des pays membres du Commonwealth.

En 2004, Diplo a publié une version imprimée de son document sur la gouvernance de l'Internet, sous forme d'un livret intitulé- *Gouvernance de l'Internet- Problèmes, Actions et Fractures*.

Ce livret a fut intégré à la *Documentation sur la Société de l'Information* une initiative de Diplo conduite par Stefano Baldi, Eduardo Gelbstein et Jovan Kurbalija. Que nos remerciement soient adressés spécialement à Eduardo Gelbstein, qui a fait d'importantes contributions aux sections traitant de la cyber-sécurité, du Spam, et de la vie privée ; à Vladimir Radunovic et Ginger Paque qui ont mis à jour les matériaux de cours. Les commentaires et suggestions d'autres collègues ont été pris en compte dans le texte. Stefano Baldi, Eduardo Gelbstein, et Vladimir Radunovic ont tous de façon significative contribué au développement des concepts qui sont expliqués par les illustrations de ce livre.

En 2008, une version spéciale révisée du livret intitulée simplement *une introduction à la gouvernance de l'Internet* avait été éditée en coopération avec la NIXI-Inde, à l'occasion du Forum sur la Gouvernance de l'Internet 2008 tenu à Hyderabad en Inde. En 2009, une troisième édition révisée a été publiée en coopération avec le Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication de l'Egypte. Le livret *Gouvernance de l'Internet* en est maintenant à sa quatrième édition (2010), laquelle a été produite avec l'appui du Secrétariat du Groupe des Etats ACP et Union Européenne.

INTRODUCTION A LA

# GOUVERNANCE DE L'INTERNET

Jovan Kurbalija

2<sup>ème</sup> Edition



---

**Publié par DiploFoundation (2011)**

Malte: 4th Floor, Regional Building Regional Rd. Msida, MSD 13, Malta

Suisse: DiploFoundation Rue de Lausanne 56 CH-1202 Genève 21, Suisse

Courriel: [diplo@diplomacy.edu](mailto:diplo@diplomacy.edu)

Site Web: <http://www.diplomacy.edu>

Couverture: the Argument by Design

Edition:

Illustrations: Zoran Marcetic – Marča & Vladimir Veljašević

Mise en page et Maquette: the Argument by Design

La traduction et la publication de cet ouvrage dans d'autres langues est encouragée. Pour plus d'information, veuillez contacter [diplo@diplomacy.edu](mailto:diplo@diplomacy.edu)



Sauf disposition contraire, cet ouvrage est sous licence sous.  
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/3.0/>

---

Toute référence à un produit particulier de cet ouvrage doit être purement donnée à titre d'exemple servir d' et ne doit en aucun cas pas être considéré comme une approbation ou une recommandation dudit produit.. Tous les liens hypertextes utilisés dans cet ouvrage étaient valides jusqu'au 6 Aout 2010.

Ce document a été produit avec l'appui financier de l'Union Européenne. Les positions exprimées dans ce document relèvent de la seule responsabilité de Diplofondation et ne peuvent en aucune circonstance être considérées comme reflétant celles de l'Union Européenne.

---

Cette deuxième édition française de l'Introduction à la gouvernance de l'Internet a été traduite de la 4ème édition anglaise, et édité par les institutions partenaires suivantes: le Centre Africain de Complémentarité Scolaire, Universitaire et de Promotion (CACSUP) et au Burundi Youth Training Centre (BYTC).

ISBN: 978-99932-53-25-9



# Table des Matières

Avant-propos	1
<b>Section 1: Introduction</b>	<b>5</b>
Que veut dire gouvernance de l'Internet?	5
L'évolution de la gouvernance de l'Internet	7
La trousse à outils cognitive de la Gouvernance de l'Internet	13
Approches et modèles	15
Principes directeurs	21
Les analogies	24
Classification des enjeux de la gouvernance de l'Internet	30
Immeuble en construction: Sommes-nous entrain de construire la tour de Babel du 21ème siècle?	32
<b>Section 2: La corbeille de l'infrastructure et normalisation</b>	<b>37</b>
Les infrastructures de télécommunications	38
Le 'Transport Control Protocol/ Internet Protocol' (TCP/IP)	40
Le système de nom de domaine (DNS)	43
Les serveurs racines	48
La neutralité de réseau	51
Les Fournisseur d'Accès Internet (FAI)	60
Les Fournisseurs de Bande Passante Internet (Internet Broadband Band Providers - IBP)	62
Un modèle économique de l'inter connectivité de l'Internet	63
Les normes du web	67
Informatique en nuages	68
Convergence internet-télécommunication-multimédia	70
La cyber sécurité	72
Le cryptage	76
Pollupostage	78
<b>Section 3: La corbeille juridique</b>	<b>91</b>
Instruments juridiques	91
Juridiction	97
Arbitrage	100
Droits d'auteur	102
Marques déposées	108
Brevets	108
Cyber criminalité	108
Droit du travail	110
<b>Section 4: La corbeille économique</b>	<b>117</b>
La définition du commerce électronique	117
La protection des consommateurs	121
Fiscalité	123
Signature numérique	124
Paiement électronique: Transaction bancaires et monnaie électronique	126

<b>Section 5: La corbeille développement</b>	<b>135</b>
La fracture numérique .....	137
L'accès universel .....	138
Stratégies pour surmonter la fracture numérique.....	138
<b>Section 6: La corbeille socio-culturelle</b>	<b>147</b>
Les droits de l'homme .....	147
La politique du contenu .....	150
La vie privée et la protection des données .....	155
Multilinguisme et diversité culturelle .....	160
Biens publics universels .....	161
Droits des personnes vivant avec un handicap.....	163
Education .....	164
La sécurité de l'enfant en ligne .....	166
<b>Section 7: Les parties prenantes de la gouvernance de l'Internet</b>	<b>177</b>
Les gouvernements .....	179
Le secteur privé .....	184
La société civile .....	187
Les organisations internationales .....	188
La communauté de l'Internet .....	189
LICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) .....	191
<b>Section 8: Le processus de la gouvernance de l'Internet</b>	<b>199</b>
Ce que les décideurs peuvent apprendre du FGI.....	199
Approches de résolution des questions de politiques globales .....	201
Gestion des processus d'élaboration des politiques .....	203
Traitements des aspects scientifiques et techniques dans les processus d'élaboration des politiques .....	206
Augmenter l'inclusion et la participation.....	208
<b>Section 9: Annexe</b>	<b>217</b>
Un voyage à travers la gouvernance de l'Internet .....	217
Le cube de la gouvernance de l'Internet .....	218
Un aperçu de l'évolution de la gouvernance de l'Internet .....	219
Au sujet des paysACP, de Diplo, et de l'UE .....	222
Au sujet de l'auteur .....	224

# Avant-propos

**E**n 2004, quand j'ai dit à mes amis ce que je faisais en tant que membre du Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet (GTGI)-, ils faisaient souvent appel à moi pour réparer leurs imprimantes ou installer de nouveaux logiciels. Pour eux, je faisais quelque chose lié à l'informatique. Je me rappelle avoir réalisé un bref sondage auprès de mes collègues membres du GTGI, leur demandant comment ils expliquaient aux amis, partenaires et aux enfants ce qu'ils faisaient. Comme moi, ils avaient les mêmes difficultés. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai commencé à concevoir et monter le premier texte de Diplo ainsi que les dessins à propos de la Gouvernance de l'Internet.

Aujourd'hui, six ans plus tard, les mêmes personnes qui me demandaient d'installer leurs imprimantes reviennent à moi avec des questions sur la façon de protéger leur vie privée sur Facebook ou comment s'assurer que leurs enfants peuvent naviguer sur l'Internet en toute sécurité. Certains se demandent même si la relation apparemment tumultueuse entre la Chine et Google ou l'actuel débat sur une cyber-guerre ont quelque chose à voir avec la gouvernance de l'Internet. Comme nous sommes tous venus de loin !

La gouvernance de l'Internet prend de plus en plus d'importance dans l'opinion publique. Plus la société moderne dépendra de l'Internet, plus les questions liées à la gouvernance de l'Internet seront pertinentes. Loin d'être une affaire de quelques-uns, la Gouvernance de l'Internet nous concerne tous, à un degré plus ou moins grand, que nous soyons l'un des 2 milliards d'utilisateurs de l'Internet ou un non-utilisateur qui dépend juste de ses services.

La gouvernance de l'Internet est évidemment plus intéressante pour ceux qui sont profondément versés dans le cyber-espace, que ce soit par le e-business ou tout simplement en réseau sur Facebook. Pourtant, elle a une portée plus large. Les responsables gouvernementaux, les militaires, les avocats,

les diplomates et d'autres qui sont impliqués soit dans l'offre des services publics ou dans la préservation de la stabilité de l'ordre public sont également concernés. La gouvernance de l'Internet, et en particulier la protection de la vie privée et des droits de l'homme, est un point important pour les militants de la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG). Pour les universités et les innovateurs du monde entier, la gouvernance d'Internet doit s'assurer que l'Internet reste ouvert pour le développement et l'innovation. Les inventeurs de Google, Skype, Facebook et Twitter de demain sont là quelque part, entrain de surfer sur le Net. Leur créativité et innovation ne doivent pas être étouffées ; elles devraient plutôt être encouragées afin de développer de nouvelles façons plus créatives d'utiliser Internet. L'un des principaux objectifs de la gouvernance de l'Internet est de créer un environnement favorable au développement, qui permettrait une meilleure utilisation de l'Internet en tant que moteur du développement.

J'ai bon espoir que ce livre fournira une introduction claire et accessible sur la Gouvernance de l'Internet. Pour certains d'entre vous, ce sera votre première rencontre avec le sujet. Pour d'autres, il peut servir comme un rappel sur ce que vous faites déjà dans votre domaine d'activité, que ce soit l'e-santé, l'e-commerce, l'e-gouvernance, ou e-n'importe quoi faisant partie de la grande famille de la Gouvernance de l'Internet.

L'objectif sous-jacent à une approche aussi diversifiée est de contribuer modestement à la préservation de l'Internet comme un médium intégré et plein d'opportunités pour des milliards de personnes vivant dans le monde. Pour terminer j'ose espérer que cela aiguïsera votre appétit et vous encouragera à approfondir ce sujet aussi remarquable qu'abordable.

Restez au courant. Suivez les derniers développements sur <http://www.diplomacy.edu/isl/ig/>

**Jovan Kurbalija**  
**DiploFoundation**  
**Août 2010**



# Section 1

---

## Introduction

Bien que la gouvernance de l'Internet traite du symbole majeur du monde **numérique**, la gouvernance ne peut pas être gérée dans une logique numérique binaire vrai/faux et bon/mauvais. Au lieu de cela, la gouvernance d'Internet exige de nombreuses subtilités et nuances de sens et de perception; elle nécessite donc une approche **analogique**, couvrant un continuum d'options et de compromis.

Par conséquent, ce livre ne vise pas à fournir des solutions toutes faites sur les questions de la gouvernance de l'Internet. Au contraire, son but est de proposer un cadre pratique d'analyse, de discussion et de résolution d'importantes questions dans le domaine.





# Introduction

La controverse qui entoure la question de la gouvernance de l'Internet commence avec sa définition. Cela n'est pas seulement un jeu de mots. Les différentes interprétations du terme 'gouvernance de l'Internet' ont conduit à des approches et attentes différentes. Par exemple, les spécialistes en télécommunications voient la gouvernance de l'Internet à travers le prisme du développement de l'infrastructure technique. Les informaticiens eux se concentrent sur le développement de différentes normes et applications, telles que le XML (eXtensible Markup Language) ou – Java. Les spécialistes de la communication insistent sur la facilité que cela implique dans la communication. Les militants des droits de l'Homme voient la gouvernance de l'Internet dans une perspective de liberté d'expression, de respect de la vie privée et d'autres droits humains fondamentaux. Les juristes se concentrent sur les aspects juridictionnels et le règlement des différends. Les politiciens dans le monde entier se focalisent généralement sur les médias et les questions en relation avec leur électorat ; comme le techno-optimisme (plus d'ordinateurs = plus d'éducation) et les menaces (sécurité sur l'Internet, protection des enfants). Les diplomates sont principalement préoccupés par le processus sous l'angle de la protection des intérêts nationaux. La liste des professionnels potentiellement en conflit par leur point de vue sur la gouvernance d'Internet n'est pas exhaustive.

## Que veut dire gouvernance de l'Internet?

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI)<sup>1</sup> est parvenu à la définition pratique suivante de la gouvernance de l'Internet:

*La gouvernance de l'Internet est le développement et l'application par les Gouvernements, le secteur privé et la société civile, dans leurs rôles respectifs, de principes partagés, de normes, de règles, de procédures décisionnelles et de programmes qui modèlent l'évolution et l'usage de l'Internet.<sup>2</sup>*

## 'I'nternet ou 'i'nternet et signalement diplomatique

En 2003, le magazine 'The Economist' a commencé écrire le mot Internet avec un 'i' minuscule. Ce changement de politique éditoriale a été inspiré par le fait que l'Internet était devenu un sujet de tous les jours, plus unique et assez spécial, pour justifier une première lettre en majuscule. Le mot 'Internet' a suivi le destin linguistique de (t)élégraphe, (t)éléphone, (r)adio, et (t)élévision, et d'autres inventions similaires.

La question d'écrire l'Internet/internet avec un 'i' majuscule ou minuscule est réapparue à la conférence de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) d'Antalya (novembre 2006), là où une dimension politique a été présentée quand le terme Internet est apparu dans la résolution de l'UIT concernant la gouvernance de l'Internet avec un 'i' minuscule au lieu de l'habituel 'I' majuscule. **David Brut**, l'ambassadeur des Etats Unis responsable de la gouvernance de l'Internet, a exprimé des inquiétudes dans le sens que l'épellation minuscule de l'UIT pourrait signaler l'intention à traiter l'Internet comme d'autres systèmes de télécommunications internationalement régis par l'UIT. Certains ont interprété cela comme un signal diplomatique de l'UIT de jouer un rôle plus important dans la gouvernance de l'Internet.<sup>3</sup>

Cette définition, plutôt large, et fonctionnelle, ne résout pas la question des différentes interprétations des deux termes clés: 'Internet' et 'gouvernance'.

### Internet

Certains auteurs soutiennent que le terme 'Internet' ne couvre pas l'ensemble des aspects existants de l'évolution numérique mondiale. Deux autres termes – société de l'information et technologie de l'information et de la communication (TIC) – sont souvent présentés comme plus explicites. Ils incluent les secteurs qui sont en dehors du domaine de l'Internet, telle que la téléphonie mobile. Cependant, l'argument en faveur de l'utilisation du terme 'Internet' est surtout dicté par la rapide transition des communications mondiales vers l'utilisation du protocole Internet (IP) en tant que principal standard technique de communication. L'Internet déjà ubiquitaire continue de croître à un rythme rapide, non seulement en termes de nombre d'utilisateurs mais aussi en termes de services qu'il offre, notamment le protocole de la voix sur IP (VoIP), qui pourrait supplanter la téléphonie classique.

## Gouvernance

Au cours du débat sur la gouvernance de l'Internet, particulièrement dans les premiers moments du SMSI-2003, la polémique a surgi au sujet de terme 'gouvernance' et ses diverses interprétations. Selon une interprétation, gouvernance est synonyme de gouvernement. Beaucoup de délégations nationales ont eu cette première impression, menant à l'interprétation que la gouvernance de l'Internet devrait être l'affaire des gouvernements et par conséquent être traitée au niveau intergouvernemental avec la participation limitée des autres acteurs, principalement ceux non-étatiques.<sup>4</sup> Cette interprétation a contrasté avec une signification plus large du concept, qui inclut la gouvernance des affaires de toute institution, y compris celles non gouvernementales. Ce fut l'interprétation admise par les communautés de l'Internet, puisqu'elle correspond à la manière dont l'Internet a été régi depuis ses débuts.

La confusion terminologique a été encore compliquée par la traduction du terme gouvernance dans d'autres langues. En espagnol, le terme se réfère principalement aux activités publiques ou au gouvernement (*gestión pública, gestión del sector público et función de gobierno*). La référence aux activités publiques ou au gouvernement apparaît également en français (gestion des affaires publiques, efficacité de l'administration, qualité de l'administration, et mode de gouvernement). Le portugais suit le même modèle en se référant au secteur public et au gouvernement (*gestão pública and administração pública*).

## L'évolution de la gouvernance de l'Internet

### Premiers moments de la gouvernance de l'Internet (1970–1994)

L'Internet a commencé comme un projet gouvernemental. A la fin des années 1960, le gouvernement américain a sponsorisé le projet 'Defense Advanced Research Project Agency Network' (DARPA Net), un système de communication robuste. Au milieu des années 1970, avec l'invention du protocole TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol), ce réseau a évolué jusqu'à ce qui est aujourd'hui connu comme Internet. Un des principes clé de l'Internet est sa nature distribuée: les paquets de données peuvent prendre différents chemins à travers le réseau, évitant les barrières traditionnelles et les mécanismes de contrôle. Ce principe technologique était couplé à une approche similaire de régulation de l'Internet dans ses premiers débuts: l'Internet Engineering Task Force (IETF), mis en place en 1986, a géré le développement de l'Internet à travers un processus coopératif, basé sur

une prise de décision consensuelle impliquant une grande variété d'individus. Il n'y avait ni gouvernement central, ni planning centralisé, et encore moins de grande organisation.

Ceci a conduit beaucoup de gens à penser que l'Internet était en quelque sorte unique et qu'il pourrait apporter une alternative aux politiques du monde moderne. Dans sa fameuse déclaration sur l'indépendance du cyberspace, *John Perry Barlow* a fermement souligné que:

*[L'Internet] est par nature extra-national, intrinsèquement anti-souverain et la souveraineté de vos [Etats] ne peut pas être appliquée à nous. Nous devons concevoir les choses par nous-mêmes'*<sup>5</sup>

### 'La guerre du DNS' (1994-1998)

Cette approche décentralisée de la gouvernance de l'Internet devait très bientôt commencer à changer quand les gouvernements et le secteur privé ont réalisé l'importance de ce réseau mondial.

En 1994, la 'National Science Foundation (NSF) qui s'occupait de la gestion de l'infrastructure clé de l'Internet décida de sous-traiter la gestion du système de nom de domaine (DNS) à une compagnie privée américaine appelée Network Solution, Inc., (NSI). Ceci ne fut pas bien reçu (perçu) par la communauté Internet et a conduit à ce qu'on peut appeler "la guerre du DNS".

Cette "guerre du DNS" a fait entrer en jeu de nouveaux acteurs, en l'occurrence les organisations internationales et les Etats. Elle a pris fin en 1998 avec la création d'une nouvelle organisation: *The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN). Depuis lors, le débat sur la gouvernance de l'Internet se caractérise par une implication plus prononcée des gouvernements nationaux.

### Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information SMSI (2003-2005)

Le SMSI, tenu à Genève (2003) et Tunis (2005) a officiellement inscrit la question de la gouvernance de l'Internet dans les agendas diplomatiques. Les points à l'ordre du jour de la phase de Genève, précédée par un certain nombre de rencontres préparatoires (PrepComs) et de rencontres régionales étaient diversifiés, comportant une large gamme de sujets relatifs à l'information et à la communication mis en avant par les participants. En fait, ni le concept 'gouvernance de l'Internet', ni même le terme 'Internet' n'étaient utilisés lors des premières rencontres préparatoires et rencontres régionales.

## Le préfixe e- /virtuel/cyber/

Les préfixes e-/virtuel/cyber/numérique- sont employés pour décrire divers développements de TIC/Internet. Leur utilisation a commencé dans les années 90 et implique des influences sociales, économiques et politiques dans le développement de l'Internet. Par exemple, le 'e' du préfixe est habituellement associé au commerce électronique et à la commercialisation de l'Internet tard dans les années 90. Les universitaires et les pionniers de l'Internet utilisaient les deux termes, cyber et virtuel, pour accentuer la nouveauté de l'Internet et l'émergence d'un nouveau monde courageux. Le numérique est entré dans l'usage en premier dans les domaines techniques puis a pris de l'importance dans le contexte de la discussion sur la fracture numérique.

Sur la scène internationale, le préfixe cyber a été employé par la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (2001). Plus récemment, ce préfixe a été employé pour décrire les problèmes de cybersécurité. L'UIT a désigné son initiative dans ce domaine sous le terme, 'l'agenda global sur la Cyber-sécurité'. Le mot **virtuel** apparaît rarement dans des documents internationaux. Le préfixe a recueilli une faveur particulière dans l'UE, où il décrit diverses politiques liées à l'e-science ainsi qu'à l'e-santé.

Durant le processus du SMSI, le e- était introduit durant la réunion pan-Européenne de Bucarest, et est devenu important dans tous les textes du SMSI, y compris dans les documents finaux. La mise en œuvre du SMSI est centrée sur des lignes d'action comprenant l'e-gouvernement, l'e-commerce, l'e-formation, l'e-santé, l'e-emploi, l'e-agriculture, et l'e-science.

Le terme 'gouvernance de l'internet' a été introduit dans le processus du SMSI au cours de la réunion régionale de l'Asie de l'Ouest, en février 2003, et après le Sommet de Genève, il est devenu la question clé des négociations du SMSI.

Après de longues négociations et des arrangements de dernière minute, le SMSI de Genève a décidé de la création du Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet (GTGI). Le GTGI a préparé un rapport qui a été utilisé comme base des négociations lors du deuxième sommet du SMSI tenu à Tunis (novembre 2005). L'Agenda de Tunis sur la société de l'information donna plus de détails sur la question de la gouvernance de l'Internet, y compris l'adoption d'une définition, le listing des questions liées la gouvernance de l'Internet, et l'institution du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI), un organe constitué de toutes les parties prenantes mis en place par le Secrétaire Général des Nations Unies.

## Développements en 2006

Après le sommet de Tunis qui s'est tenu en novembre 2005, trois faits majeurs ont marqué le débat sur la gouvernance de l'Internet en 2006. En premier lieu, il y a eu l'expiration du Protocole d'accord (MoU, en anglais) existant et l'établissement d'un nouvel accord entre l'ICANN et le Département du Commerce des États-Unis. Certains avaient l'espoir que cet événement changerait le rapport entre l'ICANN et le gouvernement américain, et que l'ICANN deviendrait un nouveau type d'organisation internationale. Cependant, bien que le nouveau MoU ait simplement créé un cordon ombilical 'plus mince' entre l'ICANN et le Département du commerce, ce protocole ouvre la perspective d'une éventuelle internationalisation du statut de l'ICANN.

Le deuxième événement de 2006 a été le Forum sur la gouvernance de l'Internet, tenu à Athènes. C'était le premier forum du genre, et à bien des égards, une expérimentation dans le domaine de la diplomatie multilatérale. Le forum était vraiment ouvert à toutes les parties prenantes. Tous les acteurs – États, secteur privé et société civile – ont participé sur le même pied d'égalité. Le Forum avait aussi une structure organisationnelle intéressante pour ses principaux travaux et ateliers. Les discussions ont été modérées par des journalistes et ainsi, le Forum se démarquait du style des rencontres classiques des Nations Unies. Cependant, certaines critiques ont affirmé que le forum était simplement 'une causerie' sans résultats tangibles et sans document final ni plan d'action.

Le troisième principal développement, en 2006, fut la Conférence plénipotentiaire de l'UIT tenue en Antalya (Turquie), en novembre 2006. Un nouveau Secrétaire général de l'UIT fut élu en la personne du Dr. Hamadoun TOURE. Ce dernier annonça qu'un accent particulier serait mis sur la cyber sécurité et sur l'aide au développement. Il était aussi attendu qu'il introduise de nouvelles modalités d'approche à l'égard de la gouvernance de l'Internet à l'UIT.

## Développements en 2007

En 2007, les discussions au sein de l'ICANN ont mis l'accent sur les domaines 'xxx' (domaines pour des contenus d'adultes), relançant ainsi les débats sur plusieurs points de la gouvernance, y compris la question de savoir si l'ICANN devrait traiter seulement des problèmes techniques ou s'il devrait aussi s'occuper des questions ayant trait aux politiques publiques.<sup>7</sup> Les interventions des États-Unis et d'autres gouvernements concernant les domaines xxx ont soulevé la question sur la manière dont les gouvernements



nationaux devraient s'impliquer dans les discussions de l'ICANN. Le 2<sup>ème</sup> FGI tenu en novembre 2007 à Rio de Janeiro a vu comme principale nouveauté l'inscription des ressources critiques de l'Internet comme nouveau thème dans le débat sur la gouvernance de l'Internet.

### Développements en 2008

Le principal fait de 2008, qui a influencé la gouvernance de l'Internet ainsi que d'autres sphères politiques, a été l'élection de Barack Obama comme président des États-Unis. Pendant sa campagne, il a utilisé de façon intensive les outils de l'Internet et du Web 2.0. Certains affirment même que l'une des raisons de sa brillante élection était l'usage de l'Internet. La plupart de ses conseillers venaient du secteur de l'Internet y compris le Président de Google. En plus de sa conscience technique avérée, le Président Obama soutient le multilatéralisme qui devra inévitablement influencer les discussions sur l'internationalisation de l'ICANN et le développement du régime de la gouvernance de l'Internet.

En 2008, la question de la neutralité du réseau<sup>8</sup> a émergé comme l'une des questions les plus importantes de la gouvernance de l'Internet. Elle était principalement en débat aux États-Unis entre deux principaux blocs opposés.

La question de la neutralité, défendue par le président OBAMA, figurait en bonne place dans la campagne présidentielle aux États-Unis. La neutralité du réseau est principalement soutenue par ce qu'on peut appeler l'industrie d'Internet y compris les compagnies telles que Google, Yahoo et Facebook. Un quelconque changement dans l'architecture de l'Internet pourrait compromettre leurs affaires. D'un autre côté, il y a des compagnies de télécommunications telles que Verizon, et AT&T, ainsi que des fournisseurs d'accès internet et l'industrie du multimédia. Pour diverses raisons, ces industries voudraient voir une sorte de différenciation dans la circulation des paquets sur Internet.

L'autre développement majeur a été la croissance rapide de Facebook et du réseautage social. En ce qui concerne l'Internet, l'utilisation croissante des applications du Web 2.0 a ouvert le débat sur les questions de la protection de la vie privée et la protection des données sur Facebook et des services connexes.

## Développements en 2009

La première partie de 2009 a vu naître le cercle de Washington qui essaie de (montrer) les implications de la politique du président Obama sur les questions liées à l'Internet. Les nominations faites par le président Obama à des postes liés à l'Internet n'ont pas apporté de surprises majeures. Elles ont suivi les soutiens d'Obama pour un Internet ouvert. Son équipe a également soutenu le principe de la neutralité du réseau conformément aux promesses faites pendant sa campagne.

Le fait le plus marquant de 2009 a été la conclusion de ' l'Affirmation of Commitment' entre l'ICANN et le Département américain du commerce qui devrait faire de l'ICANN une organisation plus indépendante. Tandis que ce changement résout un problème dans le processus de la gouvernance de l'Internet – la mainmise américaine sur l'ICANN – il ouvre plusieurs nouvelles questions telles que le statut international de l'ICANN ainsi que la supervision des activités de l'ICANN. 'L'Affirmation of Commitment' donne les grandes lignes directrices, mais reste muette sur plusieurs questions auxquelles il faudrait trouver des réponses dans les années à venir.

En novembre 2009, le quatrième FGI a eu lieu à Sharm el Sheikh, en Egypte. Le thème principal du Forum était l'avenir du FGI dans une perspective de révision de son mandat en 2010. Dans leurs contributions, les parties prenantes ont fait plusieurs propositions sur l'avenir du FGI. En même temps que tous défendent le maintien du FGI, les opinions divergent sur son mode d'organisation dans l'avenir. La Chine et la majorité des pays en développement ont plaidé pour un ancrage plus prononcé du FGI dans le système onusien, ce qui impliquerait un plus grand rôle des États. Les États-Unis et la majorité des pays développés, le secteur privé ainsi que la société civile ont opté pour le statu quo.

## Développements en 2010

En août 2010, les principales questions de la gouvernance de l'Internet étaient liées à l'importance croissante des plateformes des réseaux sociaux tels *Facebook* et *Twitter*. L'une des principales questions est la protection de la vie privée des utilisateurs sur ces plateformes. Dans ce qui peut être labellisé comme 'la géopolitique de l'internet', le fait marquant a été le discours de la Secrétaire d'État Hilary Clinton à propos de la liberté d'expression sur Internet, en particulier en direction de la Chine.<sup>9</sup> Google et les autorités chinoises se sont brouillés au sujet de la restriction de l'accès au moteur de recherche de Google en Chine. Ceci a conduit à l'interdiction des opérations du moteur de recherche de Google dans le pays.

Il y a eu deux autres faits majeurs du côté de l'ICANN. Le premier fait réside en l'introduction des noms de domaine non-ASCII pour l'arabe et le chinois. En résolvant le problème des noms de domaines en d'autres langues, l'ICANN a réduit le risque de la désintégration du DNS Internet. Le second fait a été l'approbation par l'ICANN du domaine .xxx (contenus pour adultes). Avec cette décision, l'ICANN a franchi le Rubicon en adoptant officiellement une décision de haute portée pour la politique publique à propos d'Internet. Auparavant, l'ICANN, ne se contentait, du moins formellement, que de prendre des décisions de nature technique.

La revue du processus du FGI qui a commencé en 2010 avec la Commission des Nations Unies pour la Science et le Développement (CSTD) qui vient de prendre la résolution de continuer l'expérience du FGI, pour les cinq années à venir, avec seulement quelques changements mineurs dans son organisation et sa structure actuelles. En juillet 2010, le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) a entériné cette résolution. La décision finale sur la continuation du FGI a été prise au cours de l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'automne 2010.

## La trousse à outils cognitive de la gouvernance de l'Internet

*Les vérités profondes sont reconnues par le fait que l'opposé est également une vérité profonde, contrairement aux trivialisés où les contraires sont évidemment absurdes.*

**Niels Bohr, physicien atomique (1885-1962)**

La boîte à outils cognitive de la gouvernance de l'internet est une série d'outils pour le développement et la préparation de l'argumentaire de la politique de l'Internet. Elle a de nombreuses fonctions pratiques pour celui qui s'intéresse à la gouvernance de l'Internet. Elle aide à naviguer à travers une grande quantité d'informations, de documents, et d'études sur la gouvernance de l'internet, et aide aussi au développement de la politique théorique et à la compréhension d'autres approches politiques.

En fin de compte, cette boîte à outils améliore la qualité des négociations en augmentant les opportunités pour des solutions inclusives basées sur le compromis. Elle traite du régime évolutif de la gouvernance de l'Internet, qui en est encore à ses premières phases de son développement. L'expérience



d'autres régimes internationaux (exemple l'environnement, le transport aérien, le contrôle des armes) a montré que de tels régimes tendent d'abord à développer un cadre de référence commun, avec des valeurs, une perception des relations de cause à effets, des modes de raisonnement, une terminologie, un vocabulaire, un jargon et des abréviations. Ce cadre de référence est hautement pertinent dans la vie politique. Elle construit une façon de percevoir des questions particulières et des actions à entreprendre.

Dans beaucoup de cas, le cadre de référence commun est influencé par une culture professionnelle spécifique (les modes de connaissance et comportement partagés par les membres d'une même profession). D'habitude, l'existence d'un tel cadre aide à faciliter la communication et la compréhension.

Ceci peut aussi servir à protéger sa corporation et à se protéger de l'influence extérieure. Pour citer le linguiste Américain Jeffrey MIREL, 'Tout langage professionnel est un langage fermé'.

Le régime de la gouvernance de l'Internet est complexe car il implique beaucoup de sujets, acteurs, mécanismes, procédures et instruments. La figure ci-dessus, inspirée par l'artiste Allemand M.C. Escher démontre quelques perspectives paradoxales associées à la gouvernance de l'Internet.

La boîte à outils reflète la nature de la gouvernance de l'Internet, comme une sorte de 'vilain domaine', caractérisé par une large gamme des catalyseurs et également par la difficulté d'assigner la cause du développement d'une politique à une raison spécifique. Dans la plupart des cas, chaque problème est le symptôme d'un autre problème, créant parfois des cercles vicieux. Certaines approches cognitives, telle l'approche linéaire, mono-causale et/ou de telles façon de penser, ont une utilité très limitée dans le domaine de la gouvernance de l'Internet. La gouvernance de l'Internet est trop complexe pour être cantonnée à l'intérieur d'une sorte de concordance, de non-contradiction et d'uniformité. La flexibilité, l'ouverture et la préparation à l'éventualité de rencontrer un problème imprévu, pourrait être la meilleure expression de la gouvernance de l'Internet.<sup>10</sup>

Comme le processus de la gouvernance de l'Internet, la boîte à outils est également en perpétuel changement. Les approches, les modèles, les principes directeurs, et les analogies émergent et disparaissent selon leur pertinence par rapport au processus actuel.

## Approches et modèles

La gouvernance de l'Internet prise comme un 'tout' aussi bien que les questions spécifiques de la gouvernance de l'Internet ont fait partie des débats et d'échanges entre universitaires depuis quelque temps. Un certain nombre d'approches et de modèles ont graduellement émergé, en représentant des points communs où des différences dans les positions de négociation et également dans les cultures professionnelles et nationales peuvent être identifiées. Identifier les approches et les modèles communs pourrait réduire la complexité des négociations et aider à créer un système commun de références.

### L'approche étroite ou l'approche large

Un débat sur une approche étroite *par opposition* à une approche large de la gouvernance de l'Internet a atteint une étape cruciale, reflétant les différents intérêts et approches dans le processus.

L'approche 'étroite' met l'accent sur l'infrastructure de l'Internet (DNS, numéros IP et les serveurs racines) et sur le rôle de l'ICANN comme acteur principal dans ce domaine. Selon l'approche dite 'large', les négociations sur la gouvernance de l'Internet doivent aller au-delà des

points liés à l'infrastructure, et traiter les problèmes juridiques, économiques, socioculturels et ceux liés au développement. Cette dernière approche est adoptée dans le rapport de GTGI et dans le document final du SMSI. Cette approche est aussi utilisée comme principe directeur de l'architecture du FGI.

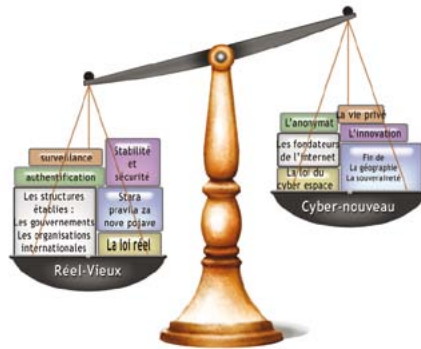
La distinction entre ces deux approches était particulièrement importante pendant les négociations du SMSI. Cependant, ce problème n'était pas complètement résolu à la fin du processus du SMSI. Les discussions tenues lors du Forum de la Gouvernance de l'Internet à Rio de Janeiro (novembre 2007) ont clairement souligné que l'approche large ne signifie pas que le discours devrait être vague. Le FGI de Rio a décidé de garder la question des ressources critiques de l'Internet (les soi-disant problèmes de l'ICANN) dans l'agenda du Forum.

### Cohérence entre aspects techniques et aspects politique

Le plus grand défi du processus de la gouvernance de l'Internet a été l'intégration des aspects politiques et techniques; car il est difficile de faire une distinction claire entre les deux. Les solutions techniques ne sont pas neutres. En fin de compte, chaque solution/option technique développe certains intérêts, avantage certains groupes, et, dans une certaine mesure, influence la vie sociale, politique et économique.

Dans le cas de l'Internet, les deux aspects, technique et politique, étaient pendant longtemps juste gérés par un groupe social, la communauté des premiers usagers de l'Internet. Avec la croissance de l'Internet et l'émergence des nouvelles parties prenantes dans les années 1990 – principalement dans le secteur privé et les gouvernements – la couverture intégrées des aspects techniques et politiques sous une même bannière de la communauté des premiers usagers de l'Internet fut perdue. Il en découla des réformes dont la création de l'ICANN, pour essayer de rétablir la cohérence des aspects techniques et politiques. Ce problème demeure ouvert, et comme prévu, il a été démontré qu'il était l'un des sujets les plus controversés lors des débats au FGI.

### Paradigme de la gouvernance de l'Internet Réal-Vieux contre Cyber-nouveau



#### L'approche 'vieux-réel' contre 'nouveau-virtuel'

Il y a deux approches à presque tous les problèmes de gouvernance de l'Internet. L'approche dite 'vieux-réel' – faisant penser au 'nouveau vin dans des veilles outres' – qui soutient que l'Internet n'a rien apporté en termes de nouveauté dans le domaine de la gouvernance. Il s'agirait juste d'un autre dispositif dans le cadre de la gouvernance. Rien n'est différent de ses prédécesseurs: le télégraphe, le téléphone ou la radio.

Par exemple, dans les discussions juridiques, cette approche argumente que les lois existantes peuvent être appliquées à l'Internet avec quelques petits réajustements. Dans le domaine, cette approche argumente qu'il n'y a aucune différence entre le commerce régulier et l'e-commerce. Par conséquent il n'y a pas besoin d'un traitement juridique spécial du e-commerce.

L'approche dite 'Nouveau-virtuel' soutient le fait que l'Internet est un système de communication fondamentalement différent de tous les précédents. Le principe fondamental de l'approche virtuelle est que l'Internet a réussi à déconnecter notre réalité sociale et politique des frontières géographiques des États souverains. Le cyberspace est différent de l'espace réel et il nécessite une forme différente de gouvernance. Dans le domaine juridique, le courant de pensée de la cyber-école argumente que les lois existantes sur la législation, la cybercriminalité et les contrats ne peuvent pas s'appliquer à l'Internet et que de nouvelles lois doivent être créées. L'approche "vieux-réel" est de plus en plus entrain de prendre le dessus dans le domaine du travail de la régulation et des politiques.

## Structure décentralisée contre structure centralisée pour la gouvernance de l'Internet

Selon le point de vue de la structure décentralisée, la structure de la gouvernance de l'Internet devrait refléter la vraie nature de l'Internet: un réseau des réseaux. Ce point de vue souligne que l'Internet est tellement complexe qu'il ne peut être placé sous le chapeau d'une structure unique telle qu'une organisation internationale, et qu'une gouvernance décentralisée est un facteur majeur qui permet la croissance rapide de l'Internet. Ce point de vue est principalement soutenu par la communauté technique de l'Internet ainsi que par les pays développés.

D'autre part, l'approche centralisée est partiellement basée sur la difficulté pratique des pays ayant des ressources financières et humaines limitées, de suivre les discussions de la gouvernance de l'Internet dans un cadre hautement multi-institutionnel et décentralisé. De tels pays n'arrivent pas à assister aux rencontres des principaux centres diplomatiques (Genève, New York), sans parler du suivi des activités d'autres institutions, telles que, l'ICANN, W3C et l'IETF. Ces pays, principalement en développement, soutiennent une 'boutique-tout-en-un' de préférence dans le cadre d'une organisation internationale.

## La protection des intérêts publics sur Internet

L'une des principales forces de l'Internet est sa nature ouverte qui a permis sa croissance rapide et favorisé la créativité et l'inclusion. La protection de la nature publique de l'Internet restera l'un des débats-clé de la gouvernance de l'Internet. Ce problème est spécialement compliqué vu qu'une partie essentielle de l'infrastructure de base de l'Internet – depuis les pivots transcontinentaux jusqu'aux réseaux locaux – est tenue par des privés. L'une des questions cruciales qui attend des réponses claires est de savoir si l'on peut demander à ces privés de garantir l'intérêt public, et quelle est la partie de l'Internet qui peut être considérée comme un bien public. Plus récemment cette question de la nature publique de l'Internet est revenue en force à travers le débat sur la neutralité du réseau.

## Géographie et Internet

L'une des caractéristiques de l'Internet est le fait que ce dernier a traversé les frontières nationales et érodé le principe de souveraineté. Avec l'Internet, les communications transcendent facilement les frontières et l'anonymat des utilisateurs est au cœur même du principe créateur de l'Internet, il semble,



pour citer la fameuse Déclaration d'indépendance du cyber-espace,<sup>11</sup> que 'les gouvernements n'ont aucun droit moral sur nous (utilisateurs)', de plus, 'ils n'ont aucune autre méthode légalement contraignante que nous pourrions avoir de bonnes raisons de redouter'.

Cependant, les développements technologiques apparus dans un passé récent intègrent pleinement des applications de géo-localisation de plus en plus sophistiquées, qui défient de plus en plus la vision de la 'fin de la géographie' à l'ère de l'Internet. Aujourd'hui, il est très difficile d'identifier avec exactitude qui est derrière un écran mais il est assez aisé d'identifier le FAI à partir duquel l'on accède à Internet.

Plus l'Internet sera intégré avec les aspects géographiques, moins son mode de gouvernance sera unique. Par exemple avec la possibilité de localiser géographiquement les utilisateurs, et les transactions, la complexe question de la juridiction sur Internet pourra être résolue à travers les lois existantes.

### Incertitude stratégique

Le débat sur la gouvernance de l'Internet est conduit dans un contexte de grande incertitude en ce qui concerne le développement technique de l'Internet. Cette incertitude a affecté l'agenda de la gouvernance de l'Internet. Par exemple, en 2002 lorsque le processus de SMSI a commencé,<sup>12</sup> Google n'était juste qu'un des nombreux moteurs de recherche. A la fin du processus, en novembre 2005, Google s'était révélé comme la première compagnie façonnant l'utilisation de l'Internet. En 2002, l'utilisation de blogs en était à ses débuts. A présent, les bloggeurs ont une emprise importante sur des gouvernements, repoussent les limites de la liberté d'expression et ont une influence considérable sur la vie économique et sociale. La liste de développements technologiques spectaculaires ayant un impact sur la gouvernance de l'Internet incluent notamment Facebook, Skype, You Tube, Twitter et Wiki.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui pensent que le noyau traditionnel des problèmes de la gouvernance de l'Internet (les problèmes relatifs à l'ICANN) est entrain de perdre graduellement de sa pertinence par rapport aux questions concernant la neutralité de l'Internet, la convergence des différentes technologies (ex: la téléphonie, la télévision et l'Internet), les problèmes de gouvernance concernant les réseaux sociaux du net (Facebook et Twitter) ainsi que le rôle de Google et Wikipédia comme 'gardiens du temple' de la connaissance et de l'information numérique.

## La politique variante dans l'histoire

Avant 1875, l'Union Internationale des Télégraphes (prédécesseur de l'UIT d'aujourd'hui) a tenu une conférence à Saint-Petersbourg, réunion qui a influencée le développement futur du télégraphe. L'une des questions les plus controversées était le contrôle du contenu de la communication du télégraphe. Tandis que les participants à la conférence venant des Etats-Unis et de la Grande Bretagne faisaient la promotion du principe de l'intimité de la correspondance du télégraphe, ceux de la Russie et de l'Allemagne insistaient pour limiter cette intimité à la protection de la Sécurité de l'Etat, de l'ordre public, et de la moralité publique. Un compromis avait été trouvé par une vieille technique diplomatique – l'ambiguïté diplomatique. Tandis que l'article 2 de la Convention de Saint-Petersbourg garantissait l'intimité de communication de télégraphe, l'article 7 a limité cette intimité et a introduit la possibilité de la censure de l'Etat. Les Etats-Unis ont refusé de signer la Convention en raison de l'article sur la censure.

### Actes d'équilibrage politique

L'équilibrage est probablement l'illustration graphique la plus appropriée de la gouvernance de l'Internet et des débats sur ses politiques. Sur beaucoup de sujets de la gouvernance de l'Internet, l'on doit établir un certain équilibre entre différentes approches et intérêts. Établir cet équilibre est très souvent la base d'un compromis. Les domaines de l'équilibre politique incluent:

- La liberté d'expression contre la protection de l'ordre public: le débat bien connu entre l'article 19 (la liberté d'expression) et l'article 27 (la protection de l'ordre public) de la déclaration universelle de droits de l'homme a été étendu à l'Internet. Elle est très souvent discutée dans le contexte du contrôle du contenu et de la censure sur l'Internet.
- Cyber sécurité contre vie privé: comme la sécurité dans la vie réelle, les impératifs de la cyber sécurité peuvent mettre en danger certains droits humains comme par exemple le respect de la vie privée. L'équilibre entre la cyber sécurité et le respect de la vie privée est en perpétuel remaniement, en fonction de la situation politique mondiale. Après le 11 septembre 2001, avec l'accent mis sur les impératifs de sécurité dans l'agenda mondial, l'équilibre a plutôt penché vers la cyber sécurité.
- La propriété intellectuelle – protection des droits d'auteur des droits d'auteurs contre l'utilisation gracieuse des ouvrages: un autre "vrai" dilemme de la loi qui a pris une nouvelle envergure dans le monde numérique.

Nombreux sont ceux qui critiquent ces 'types d'équilibrage' en les considérant comme de faux dilemmes. Par exemple, il y a de forts arguments qui soutiennent que plus de cyber sécurité ne veut pas nécessairement dire

moins de protection de la vie privée. Il y a des approches qui permettent de rehausser à la fois la cyber sécurité et la protection de la vie privée. Bien que ces arguments tiennent, la réalité de la gouvernance de l'Internet est encore dominée par les options politiques 'binaires' susmentionnées.

## Principes directeurs

Les principes directeurs représentent certaines valeurs et intérêts qui sont au centre de l'émergence du régime de la gouvernance de l'Internet. Certains de ces principes ont été adoptés par le SMSI, tels que la transparence et l'inclusivité. D'autres principes ont été introduits, globalement de manière tacite, à travers les discussions sur la gouvernance de l'Internet.

### 'Ne pas réinventer la roue'

Toute initiative dans le domaine de la gouvernance de l'Internet devrait commencer à partir de lois et règlements existants, qui peuvent être divisés en trois grands groupes:

- 1 Ceux qui sont inventés pour l'Internet (ex: ICANN);
- 2 Ceux qui nécessitent un ajustement considérable dans le but d'aborder les problèmes liés à l'Internet (ex: protection de la marque, e- taxation);
- 3 Ceux qui peuvent être appliqués à Internet sans ajustements significatifs (ex: la protection de la liberté d'expression).

L'usage des règles existantes augmenterait de façon significative la stabilité juridique, et réduirait la complexité du développement du régime de la gouvernance de l'Internet.

### 'Si ce n'est pas cassé, inutile de le réparer'

La gouvernance de l'Internet doit maintenir la fonctionnalité et la robustesse actuelles de l'Internet, en même temps, elle doit rester assez flexible afin d'intégrer les importants changements qui devraient favoriser une fonctionnalité accrue et une plus grande légitimité. Un consensus général reconnaît que la stabilité et la fonctionnalité de l'Internet devraient être l'un des principes directeurs de la gouvernance de l'Internet. La stabilité de l'Internet devrait être préservée à travers l'approche primitive de l'Internet à savoir 'code évolutif' qui implique une introduction graduelle des changements bien testés dans l'infrastructure technique.

Cependant certains acteurs craignent que l'utilisation du slogan 'Si ce n'est pas cassé, inutile de le réparer' ne fournisse une immunité totale contre toute modification du régime actuel de la gouvernance de l'Internet, même pour les changements qui n'ont rien à voir avec l'infrastructure technique. Une solution serait de l'appliquer en guise de critère d'évaluation des décisions spécifiques liées à la gouvernance de l'Internet (par ex. l'introduction de nouveaux protocoles et de changements dans les mécanismes de prise de décision).



### Promotion d'une approche holistique et hiérarchisation

Une approche holistique devrait faciliter, non seulement le traitement des aspects techniques, mais également les aspects juridiques, sociaux, économiques, et développementaux de l'Internet. Cette approche devrait également prendre en considération la croissance des technologies numériques, y compris la migration des services de télécommunications vers les protocoles Internet.

Tout en maintenant une approche holistique dans les négociations sur la gouvernance d'Internet, les parties prenantes devraient identifier les questions prioritaires en fonction de leurs intérêts particuliers. Ni les pays en développement, ni les pays développés ne sont des groupes homogènes. Entre pays en développement, il existe des différences considérables en termes des priorités, de niveau de développement, et de préparation technologique (par exemple entre pays avancés dans les TIC comme l'Inde, la Chine, le Brésil, et notamment certains pays en développement d'Afrique sub-saharienne).

Une approche holistique et une priorisation au niveau de l'agenda de la gouvernance de l'Internet devraient aider les parties prenantes des pays développés et ceux des pays en développement à se centrer sur un ensemble de questions particulières. Ceci devrait mener probablement vers des négociations plus significatives et moins politisées. Les parties prenantes

se grouperaient autour des questions plutôt qu'autour des traditionnelles lignes de séparation fortement politisées (comme pays développés – en développement, gouvernements – société civile).

### Le principe de neutralité technologique

Selon le principe de neutralité technologique, des politiques ne doivent pas être conçues pour des dispositifs techniques ou technologiques spécifiques. Par exemple, les règles pour la protection de la vie privée doivent spécifier ce qui doit être protégé (par exemple des données personnelles, des dossiers de santé), et non comment elle doit être protégée (par exemple l'accès aux bases de données, la crypto-protection). L'utilisation du principe de la neutralité technologique fait de quelques instruments de la protection de la vie privée et de protection des données personnelles, telles que les lignes directrices de l'OCDE de 1980 aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 1980.

La neutralité technologique offre de nombreux avantages du point de vue de la gouvernance. Il assure la continuité de la gouvernance indépendamment des développements technologiques futurs et de la probable convergence des principales technologies (télécommunications, médias, Internet, etc.). La neutralité technologique est différente de la neutralité du réseau: la première indique qu'une politique particulière est indépendante de la technologie qu'elle régule, la dernière ne se concentre que sur la neutralité du trafic Internet.

### Que des solutions techniques tacites n'explicitent pas nécessairement les principes de politique

C'est un point de vue généralement partagé par la communauté de l'Internet que certaines valeurs sociales telles que la libre communication sont facilitées par la manière dont l'Internet est techniquement conçue. Par exemple, le principe de la neutralité du réseau, selon lequel le réseau devrait simplement transmettre les données entre les deux points finaux plutôt que d'introduire des intermédiaires. Ceci est souvent vécu comme une garantie pour la liberté de parole sur l'Internet. Ce point de vue pouvait conduire à une fausse conclusion que les solutions technologiques sont seules suffisantes pour promouvoir et protéger les valeurs sociales. Les derniers développements dans l'Internet, telle que l'utilisation des technologies de pare-feu pour restreindre la circulation de l'information, ont prouvé que la technologie peut être utilisée apparemment et de manière contradictoire de plusieurs façons. Chaque fois que possible, des principes tels que la liberté de communication doivent être clairement exprimés au niveau de la politique et ne pas être considérés comme sous entendus au niveau technique.

Les solutions techniques devraient renforcer les principes de politique mais ne devraient pas être les seuls moyens de les promouvoir.

### Eviter le risque que le fonctionnement de la société ne soit seulement régi à travers le code des programmeurs:

Un aspect clé du rapport entre la technologie et la politique fut identifié par *Lawrence Lessig*, qui a constaté qu'avec la dépendance croissante de l'Internet, la société moderne pourrait finir par être réglementée par un code logiciel à la place des lois. En fin de compte, certaines fonctions législatives du parlement et du gouvernement pouvaient *de facto* être prises par des compagnies d'informatiques et par des développeurs de logiciels. A travers une combinaison de logiciels et de solutions techniques, ils seraient capables d'avoir une grande influence sur la vie sociale dans les sociétés de plus en plus dépendantes de l'Internet. Si jamais une société était régie par le code numérique en lieu et place des lois, cela compromettrait pratiquement les bases de l'organisation politique et légale de la société moderne.

## Les analogies

*Bien que l'analogie soit souvent trompeuse, c'est la chose la moins trompeuse que nous ayons.*

**Samuel Butler, Poète Anglais (1835–1902)**

L'analogie nous aide à comprendre les nouveaux développements par comparaison à ce qui est déjà connu. Faire la comparaison entre le passé et les exemples courants, malgré ces risques, est l'un des processus cognitifs clé dans la loi et la politique. La plupart des affaires juridiques au sujet de l'Internet sont résolues à travers les analogies, notamment dans le système Anglo-Saxon.

L'utilisation des analogies dans la gouvernance de l'Internet a quelques limitations importantes. D'abord 'Internet' est un terme très vaste qui englobe une grande variété de services y compris le courrier électronique (voir l'analogie à la téléphonie), les services Web (voir l'analogie aux services de la radiodiffusion et télévision) et les bases des données (voir l'analogie à la bibliothèque). Une analogie à n'importe quel aspect particulier de l'Internet pourrait mener à une simplification à outrance de la compréhension de l'Internet.

Ensuite, avec la convergence croissante de différents services de télécommunication et de media, les différences traditionnelles entre eux tendent à s'estomper. Avec l'introduction de la voix sur IP par exemple, il est de plus en plus difficile de distinguer clairement l'Internet de la téléphonie.

Malgré ces facteurs de limitation, les analogies sont encore puissantes et restent toujours le principal outil cognitif pour régler les cas juridiques et développer un régime de la gouvernance de l'Internet.

### Internet-Téléphonie

*Similarités:* Au tout début de l'Internet, cette analogie était influencée par le fait que le téléphone était utilisé pour accéder à Internet. En plus, il y a une analogie fonctionnelle entre le téléphone et Internet (e-mail et discussion en ligne), les deux étant des moyens de communication directs et personnels.

*Différences:* Internet utilise les paquets en lieu et place des circuits (téléphonie). A la différence du téléphone, Internet ne peut aucunement garantir le service. Il ne peut que garantir 'le meilleur effort'. L'analogie ne souligne qu'un seul aspect de l'Internet: la communication via courrier électronique ou le clavardage. Les autres applications majeures telles que le World Wide Web, les services interactifs etc. n'ont rien à voir avec la téléphonie.

*Utilisé par:* Cette analogie est utilisée par ceux qui s'opposent à la régulation du contenu Internet (principalement aux États-Unis). Si Internet était analogue au téléphone, le contenu d'Internet ne devrait pas être contrôlé comme cela est le cas du téléphone. Cette analogie est aussi prônée par ceux qui soutiennent qu'Internet devrait être géré comme tout autre système de communication (ex: la téléphonie, la poste) par les autorités nationales avec une coordination internationale telle que l'UIT. Selon cette analogie, le DNS Internet devrait être organisé et géré comme le système de numérotation téléphonique.<sup>13</sup>

#### L'ICANN et le système postal

Paul Twomy, ancien Président de l'ICANN, a employé l'analogie suivante entre le système postal et la fonction de l'ICANN: Si vous pensez à l'Internet comme un bureau de poste ou un système postal, le nom de domaine et l'adresse IP s'assurent essentiellement que les adresses sur le devant d'une enveloppe fonctionnent. Ces adresses n'ont rien à avoir avec ce que vous mettez à l'intérieur de l'enveloppe qui envoie l'enveloppe, qui a le droit de lire l'enveloppe, combien de temps l'enveloppe prend pour arriver, quel est le prix de l'enveloppe ; aucune de ces questions n'est importante pour les fonctions de l'ICANN. La fonction de l'ICANN est de juste s'assurer que l'adresse fonctionne.

## Internet – Courrier/ services postaux

*Similarités:* Il y a une analogie fonctionnelle entre les deux notamment en ce qui concerne la livraison du courrier. Le nom même de courrier électronique souligne bien cette similarité.

*Différences:* Cette analogie ne couvre qu'un service de l'Internet: le courrier électronique. En outre les services postaux sont largement mieux élaborés du point de vue de la structure intermédiaire entre l'expéditeur et le récipiendaire par rapport au courrier électronique où le service intermédiaire est exécuté par un FAI ou fournisseur de service de courrier électronique tel que Yahoo! ou Hotmail.

*Utilisé par:* La Convention Postale Universelle établit cette analogie entre courrier simple et courrier électronique: le courrier électronique est un service postal qui utilise les télécommunications pour sa transmission. Cette analogie peut avoir des conséquences sur la délivrance des documents officiels. Par exemple recevoir une décision de justice par e-mail serait considéré comme officiel.

Les familles des soldats américains morts en Irak ont aussi essayé d'utiliser cette analogie entre courrier postal (lettre) et courrier électronique pour accéder aux messages électroniques et blogs privés de leurs bien-aimés, arguant qu'ils ont le droit d'hériter des boîtes de courrier électronique et blogs privés comme ils le feraient pour les lettres et les journaux intimes. Les FAI ont trouvé difficile de traiter un problème aussi émotionnel. Au lieu d'aller dans le sens de l'analogie 'courrier simple – courrier électronique', la plupart des FAI ont dénié l'accès en se basant sur les accords de respect de la vie privée qu'ils avaient signé avec leurs utilisateurs.

## Internet et Télévision

*Similarités:* l'analogie initiale était liée à la ressemblance entre ordinateurs et écrans de téléviseur. Une analogie beaucoup plus sophistiquée fait un lien entre l'utilisation des deux média - Web et Télévision - pour la télédiffusion.

*Différences:* Internet est un concept plus vaste que la télévision. À côté de la ressemblance des écrans, ils ont de grandes différences structurelles. La télévision est un média qui diffuse dans le sens d'un vers plusieurs téléspectateurs tandis qu'Internet permet plusieurs types de communications (un vers un, un vers plusieurs, plusieurs vers plusieurs).



*Utilisé par:* cette analogie est utilisée par ceux qui voudraient introduire un contrôle plus strict dans le contenu de l'Internet. Selon eux, avec son pouvoir de média de masse au même titre que la télévision, Internet doit être strictement contrôlé. Le gouvernement américain a essayé d'utiliser cette analogie dans la retentissante affaire de 'Reno contre ACLU'. Ce cas a été mis en lumière par le '*Communication Decency Act*' adopté par le Congrès et qui exige un strict contrôle afin de prévenir les enfants d'être exposés à la pornographie via Internet. La justice a refusé de reconnaître cette analogie.

### Internet-Bibliothèque

*Similarités:* Internet est parfois considéré comme un vaste réservoir d'informations, et le terme 'bibliothèque' lui est souvent appliqué pour le décrire: 'une grande bibliothèque numérique', 'cyber bibliothèque', 'la bibliothèque d'Alexandrie du 21<sup>ème</sup> siècle' etc.

*Différences:* le stockage des informations et des données n'est qu'un seul aspect de l'Internet. Il y a des différences considérables entre les bibliothèques et Internet:

- Les bibliothèques traditionnelles desservent des personnes vivant dans un endroit donné (ville, pays, etc.), tandis qu'Internet est mondial.
- Les livres, les articles et les journaux sont produits en tenant compte d'une exigence qualitative (les éditeurs). Internet n'en a pas toujours.
- Les bibliothèques sont organisées selon un schéma de classification spécifique qui permet aux usagers de trouver leurs ouvrages selon leurs collections. Il n'y a pas une telle classification d'information sur internet.
- En dehors de la description par mot-clé, les contenus d'une bibliothèque (textes des livres et articles) ne sont pas disponibles jusqu'à ce que l'utilisateur emprunte un livre ou un journal spécifique. Les contenus Internet sont immédiatement disponibles via les moteurs de recherche.

*Utilisée par:* cette analogie est utilisée par différents projets qui comptent créer un système détaillé d'information et de savoir sur des points bien particuliers (portails, bases de données, etc.). Récemment, cette analogie a été utilisée pour le projet de 'Google book' qui vise à numériser tous les ouvrages imprimés.

### Internet-Photocopieur, VCR

*Similarités:* cette analogie se fonde sur la reproduction et la dissémination des contenus (ex: les textes et les livres). Les ordinateurs ont simplifié la

reproduction via le procédé 'copier et coller'. Ceci, à son tour a rendu plus simple la dissémination de l'information sur Internet.

*Différences:* l'ordinateur a beaucoup plus de fonctions que la simple copie des documents, bien que copier soit beaucoup plus simple sur Internet que par un VCR ou un copieur.

*Utilisée par:* cette analogie a été utilisée dans le contexte du *Digital Millenium Copyright Act* (DMCA) des USA qui pénalise les institutions qui contribuent à enfreindre le droit d'auteur (développant des logiciels pour contourner les dispositifs de protection du droit d'auteur). Le contre-argument dans de tels cas est que les développeurs de ces logiciels, les fabricants des VCR et des copieurs ne peuvent savoir à l'avance que leurs produits seront illégalement utilisés.

Cette analogie a été utilisée contre les développeurs de logiciel de style Napster permettant un échange de fichiers entre particuliers (*P2P*) comme *Grokster* et *Steamcast*.

### Internet – Autoroute

*Similarités:* cette analogie est liée à la fascination des américains pour la découverte des nouvelles frontières. Les voies ferrées et les autoroutes font toujours partie intégrante de ce processus. L'Internet en tant que frontière dans le monde virtuel, correspond analogiquement aux autoroutes du monde réel.

*Différences:* en dehors de l'aspect transport de l'internet; il n'y a pas de similarités entre Internet et les autoroutes. L'Internet transporte des éléments immatériels tandis que les autoroutes transportent des personnes et des biens.

*Utilisée par:* l'analogie avec les autoroutes a largement été utilisée au milieu des années 1990 après qu'Al Gore ait parlé de 'super autoroutes de l'information'. Le terme autoroute a aussi été utilisé par le gouvernement allemand pour justifier l'introduction, en 1997, d'une loi introduisant un contrôle plus strict du contenu internet:

*'C'est une loi libérale qui n'a rien à voir avec la censure mais qui établit clairement ce qu'un fournisseur doit faire ou pas. Internet est un moyen de transport et de distribution du savoir...juste comme pour les autoroutes, on aura besoin de principes directeurs pour les deux modes de trafic.'*<sup>15</sup>

## Internet et les autoroutes

Hamadou TOURE, le Secrétaire général de l'UIT, a employé une analogie entre les autoroutes et l'Internet en rapportant les autoroutes aux télécommunications et le trafic Internet aux camions ou aux voitures: *'Je donnais un exemple simple, comparant l'Internet et les télécommunications aux voitures et aux autoroutes respectivement. Ce n'est pas parce que les autoroutes vous appartiennent que tous les camions ou toutes les voitures roulant sur elles sont à vous, et certainement pas les marchandises qu'ils transportent, ou vice versa; c'est une simple analogie. Mais, afin de faire circuler très facilement votre trafic, vous devez savoir, au moment où vous construisez vos autoroutes, le poids, la hauteur et la vitesse que supporte votre structure, de sorte que vous construisiez les ponts en conséquence autrement, le système ne va pas fonctionner. Pour moi, c'est la relation entre l'Internet et le monde de télécommunications. Et, ils sont condamnés à fonctionner ensemble.'*<sup>14</sup>

### Internet-Haute mer

*Similarités:* initialement, cette analogie était dictée par le fait même qu'Internet, comme la haute mer, semble échapper à toute juridiction nationale. Aujourd'hui il est clair qu'Internet répond de certaines juridictions nationales. L'infrastructure technique via laquelle le trafic Internet est canalisé est la propriété de sociétés privées et des entreprises d'États via des opérateurs de télécommunications. La plus proche analogie avec Internet serait celle des containers transportés par des sociétés de navigation.

*Différences:* le transport maritime est régulé par un arsenal de conventions internationales qui commencent par la Convention sur le Droit de la Mer qui a des ramifications avec plusieurs traités des organismes maritimes internationaux qui traitent de la sécurité et de la protection de l'environnement. Ces conventions régulent les activités maritimes au-delà des juridictions nationales, tel qu'en haute mer. Il n'y a rien de tel dans le domaine de l'Internet et des télécommunications.

*Utilisé par:* cette analogie est utilisée par ceux qui soutiennent une régulation internationale de l'Internet. Concrètement parlant, cette analogie suggère l'utilisation et l'application du vieux concept de droit romain *'res communis omnium'* (l'espace est un héritage commun à toute l'espèce humaine et il doit être géré et régulé par toutes les nations) à l'Internet comme tel est le cas pour la haute mer.

## Classification des enjeux de la gouvernance de l'Internet

La gouvernance de l'Internet est un nouveau domaine complexe qui requiert une cartographie et une classification conceptuelles initiales. Cette complexité est liée à sa nature multidisciplinaire, englobant une variété d'aspects incluant la technologie, la socio-économie, le développement, le droit et la politique. Le besoin pratique de classification a été démontré pendant le processus du SMSI. Dans la première phase, celle qui a conduit vers le Sommet de Genève (2003), plusieurs acteurs, gouvernements inclus; ont eu du mal à circonscrire la complexité de la gouvernance de l'Internet. Une cartographie conceptuelle, fournie par plusieurs points de vue scientifiques et le rapport du GTGI, a efficacement contribué à des négociations dans le contexte du processus du SMSI. Le rapport du GTGI, en 2004, a identifié quatre centres d'intérêt majeurs:

- 1 Les enjeux en rapport à l'infrastructure et la gestion des Ressources Critiques de l'Internet;
- 2 Les enjeux relatifs à l'utilisation de l'Internet y compris les questions de pollupostage, de sécurité du réseau et de cyber criminalité;
- 3 Les enjeux important pour l'Internet mais dont l'impact est beaucoup plus étendu qu'Internet lui-même, et pour lesquels les organisations existantes sont responsables comme les questions de Droits de Propriété Intellectuelle et de commerce international;
- 4 Les enjeux liés aux aspects développementaux de la gouvernance de l'Internet, en particulier la question de renforcement des capacités dans les Pays les moins avancés (PMA).

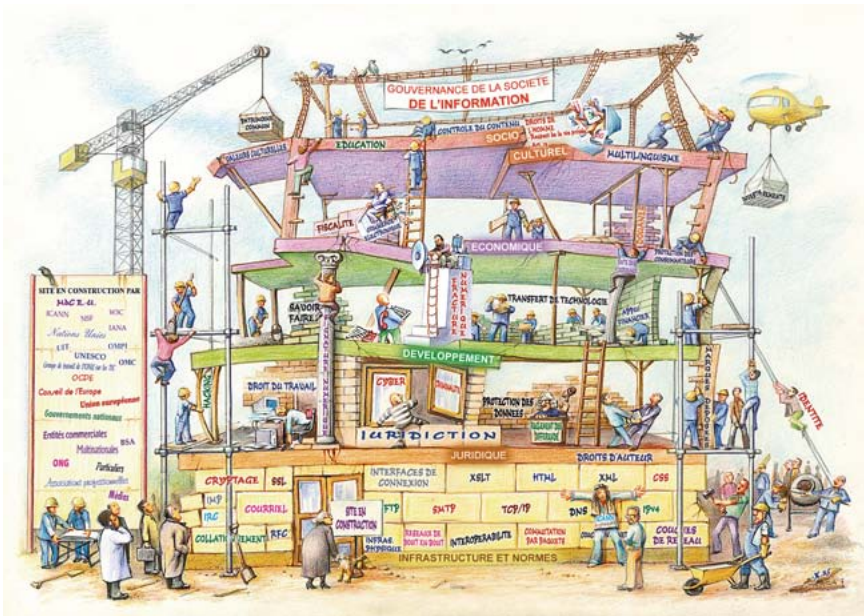
L'ordre du jour du premier FGI tenu à Athènes, en 2006, a été construit autour des thématiques suivantes:

- 1 l'accès;
- 2 la sécurité;
- 3 l'ouverture;
- 4 la diversité.

Au second FGI de Rio, en 2007, une cinquième thématique a été ajoutée à l'ordre du jour:

- 5 la gestion des ressources critiques de l'Internet.

Bien que cette classification soit changeante, la gouvernance de l'Internet traite plus ou moins du même groupe spécifique de 40 à 50 enjeux spécifiques, plus quelques enjeux disposant d'une pertinence particulière.

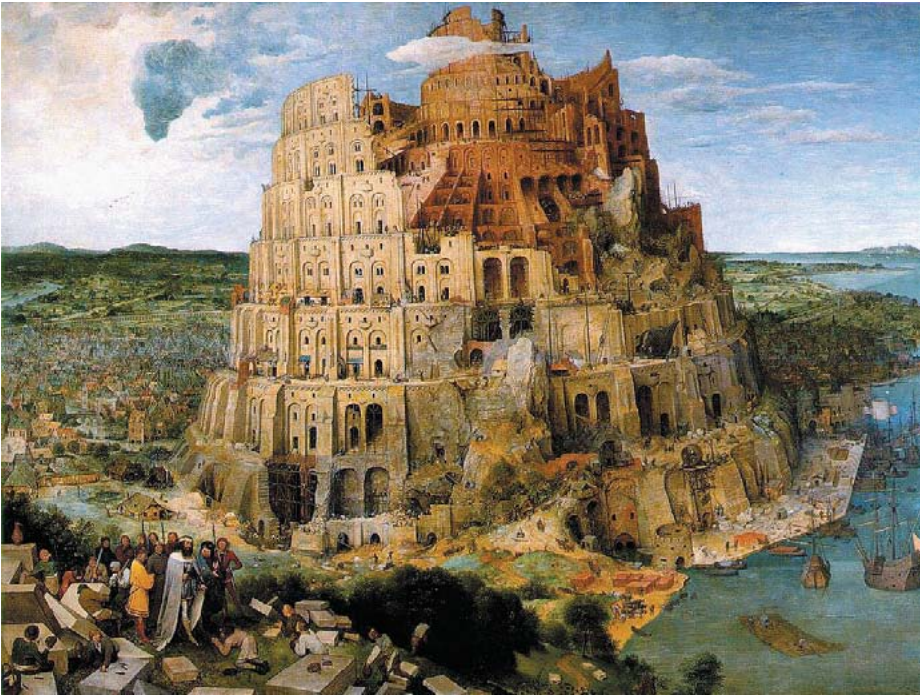


Par exemple, bien que la question du pollupostage ait figuré en bonne place dans la classification faite par le GTGI en 2004, sa pertinence a été réduite lors des réunions du FGI, durant lesquelles cette question est devenue l'un des thèmes les moins en vue dans le thème traitant de la sécurité.

La classification de Diplo des enjeux de la gouvernance de l'Internet groupe les 40-50 enjeux principaux dans les cinq paniers suivants :

- 1 Infrastructure et normalisation;
- 2 Législation (Juridique);
- 3 Économique;
- 4 Développement;
- 5 Socioculturel.

Cette classification reflète à la fois les approches du FGI et du GTGI telles que mentionnées ci-dessus, de même que celle de la recherche académique dans le domaine. Ladite classification a été développée depuis 1997 par un ajustement constant basé sur la rétroaction des étudiants (850 étudiants jusqu'en 2010), les résultats de recherches et les expériences du processus politique. La classification des cinq corbeilles sur la gouvernance de l'Internet est présentée par la métaphore de l'image d'un bâtiment en construction (voir ci-dessus) développée par des chercheurs de Diplo.



## Un immeuble en construction: Sommes-nous entrain de construire la Tour de Babel du 21ème siècle?

Un tableau peint par Pieter Bruegel the Elder (1563), affiché au musée Kunsthistorisches à Vienne, montre la construction de la Tour de Babel (voir ci-dessus). Un autre, plus petit, peint la même année et sur le même sujet est affiché dans le musée de Boijmans Van Beuningen à Rotterdam.

Le livre de la Genèse (11.7) dans la Bible fait référence à la construction de la Tour de Babel: 'Allons ! Descendons, et semons la confusion dans leur langage, comme cela ils n'arriveront plus à comprendre les messages des uns et des autres' L'analogie avec la construction de la Tour de Babel semble appropriée lorsque l'on regarde les défis posés par l'Internet. Cette analogie nous a incités à considérer un autre bâtiment en construction – dont la finalité n'est pas de toucher le ciel mais qui vise à toucher au moins chaque individu de la planète. Diplo a développé un cadre de discussion sur la gouvernance de l'Internet illustré sur la page précédente.

Chaque étage de ce bâtiment est discuté dans les sections qui suivent. Il est important de se rendre compte que tous les étages sont liés, et que sa construction est un processus continu qui ne finit jamais.

## Notes de fin

- 1 La résolution 56/183 (21 décembre 2001) de l'Assemblée générale de l'ONU a approuvé la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en deux phases. La première phase du Sommet a eu lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003; et la deuxième phase a eu lieu à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005. L'objectif de la première phase était de développer et de se focaliser sur une déclaration claire de volonté politique et de faire des pas concrets pour jeter les fondations d'une Société de l'Information pour tous, reflétant tous les intérêts de toutes les parties prenantes en jeu. Plus de 19.000 participants de 174 pays ont assisté au Sommet et aux événements y afférents. (Source: <http://www.itu.int/wsis/basic/about.html>)
- 2 La définition du GTGI suit le modèle des définitions fréquemment utilisées dans la théorie du régime. Le fondateur de la théorie du régime, Stephen D. Krasner, indique que: *“Les régimes peuvent être définis comme un ensemble de principes, de normes, de règles, et de procédures de décisions implicites ou explicites autour desquels les attentes des acteurs convergent vers un domaine donné des relations internationales. Les principes sont des croyances de faits, de causation, et de rectitude”*.  
Les normes sont des standards de comportement définis en termes de droits et d'obligations. Les règles sont des prescriptions spécifiques ou des prescriptions à l'action. Les procédures de prises de décision sont des pratiques qui prévalent afin de mettre en place et d'appliquer un choix collectif. Krasner S (1983) *Introduction aux Régimes Internationaux*. Presse de l'Université de Cornell: Ithaca, NY, Etats-Unis.
- 3 Shannon V (2006) What's in an i? *International Herald Tribune*, 3 Décembre 2006. Disponible sur: <http://www.iht.com/articles/2006/12/03/technology/btitu.php>
- 4 La confusion terminologique a été accentuée; d'ailleurs le terme 'gouvernance' a été utilisé par quelques organisations internationales. Par exemple, le terme 'bonne gouvernance' a été employé par la Banque Mondiale pour favoriser la réforme des États en présentant plus de transparence, en réduisant la corruption, et en augmentant l'efficacité de l'administration. Dans ce contexte, le terme gouvernance est directement lié aux fonctions clés du gouvernement.
- 5 Barlow JP (1996) *A declaration of the independence of cyberspace*. Disponible sur: <https://projects.eff.org/~barlow/Declaration-Final.html>
- 6 Pour l'évolution de l'utilisation du mot 'Internet' durant la préparation du Sommet de Genève, voir: DiploFoundation (2003) *The Emerging Language of ICT Diplomacy –Keywords*. Disponible sur: <http://www.diplomacy.edu/IS/Language/html/words.htm>
- 7 En juin 2010, l'ICANN a approuvé le .xxx comme de premier niveau pour les contenus adultes.
- 8 La neutralité de réseau est un principe proposé pour permettre aux utilisateurs de réseaux membres de l'Internet d'y accéder sans restriction. Ce principe préconise qu'il n'ait aucune restriction ni par des fournisseurs d'accès Internet, ni par des gouvernements sur les contenus, sites, plateformes, et sur tous les types d'équipements qui y seraient reliés, sans restriction aucune en ce qui concerne les modes de communication permis. Le principe stipule que si un utilisateur quelconque paye pour un certain niveau de qualité d'accès à l'Internet, et qu'un autre utilisateur paye pour le même niveau de qualité d'accès ; alors les deux utilisateurs devraient pouvoir se connecter entre eux au niveau de qualité d'accès pour lequel ils ont souscrit. (Source: Wikipédia)

- 9 Disponible sur: <http://www.state.gov/secretary/rm/2010/01/135519.htm>
- 10 Cette section ne pourrait pas avoir été accomplie sans discussions avec Aldo Matteucci, membre d'honneur de Diplo, dont les points de vue à contre courant sur les questions modernes de gouvernance sont une confrontation avec la réalité constante dans les activités de l'enseignement et de recherche de Diplo.
- 11 Barlow (1996) *op. cit.*
- 12 Le processus du SMSI a commencé avec la première réunion préparatoire tenue en juillet 2002 à Genève. Le premier sommet a eu lieu à Genève (décembre 2003) et le deuxième en Tunisie (en Novembre, 2005).
- 13 Volker Kitz argumente en faveur d'une analogie entre la gouvernance du système téléphonique et les noms et numéros Internet. Kitz V. (2004) '*ICANN may be the only game in town, but Marina del Rey isn't the only town on Earth: Some thoughts on the so-called 'uniqueness' of the Internet*'. (L'ICANN serait l'unique jeu en ville, mais Marina del Rey n'est pas l'unique ville sur Terre: Quelques pensées sur ce que l'on appelle 'originalité' de l'Internet).  
  
Disponible sur: <http://smu.edu/stlr/articles/2004/Winter/Kitz.pdf>
- 14 Extrait du discours du Secrétaire général (de l'UIT), discours donné à la réunion de l'ICANN au Caire (6 novembre 2008). Disponible sur: <https://cai.icann.org/.les/meetings/cairo2008/tourespeech-06nov08.txt>
- 15 Cité dans Mock K, Armony L (1998), *Hate on the Internet*. Disponible sur: [http://www.media-awareness.ca/english/resources/articles/online\\_hate/hate\\_on\\_internet.cfm](http://www.media-awareness.ca/english/resources/articles/online_hate/hate_on_internet.cfm)
- 16 Le terme 'corbeille' a été introduit dans la pratique diplomatique lors des négociations de l'Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).